

**Communiqué**  
**Pour diffusion immédiate**

## **La Fédération des établissements d'enseignement privés dénonce les coupures rétroactives en éducation**

Montréal, le 20 septembre 2011 - C'est avec stupéfaction que la Fédération des établissements d'enseignement privés a appris que le gouvernement allait couper 2,6 millions de dollars dans les transferts aux établissements d'enseignement privés subventionnés. Ce montant devait servir à défrayer une partie de la rétroactivité qu'a reçue le personnel des établissements pour des augmentations de 0,5 % et 0,75 % pour les années 2010 et 2011, en vertu des ententes négociées par le gouvernement avec les employés du secteur de l'éducation.

Au printemps dernier, le gouvernement avait déjà annoncé des coupures en éducation. Les établissements d'enseignement privés avaient alors accepté de contribuer aux efforts budgétaires du gouvernement et préparé leur budget pour l'année 2011-2012 en conséquence. Le gouvernement avait alors assuré les établissements qu'ils recevraient ce montant de 2,6 millions de dollars au cours des prochains mois. C'est la première fois que le gouvernement coupe des montants qu'il s'était engagé à verser pour l'année en cours.

« Nous sommes conscients que la pression financière sur le ministère de l'Éducation est importante et nous sommes prêts à faire des efforts, mais une fois que les montants sont budgétés et que l'année scolaire est entamée, nous considérons que ça n'a pas de bon sens de faire des coupures rétroactives, » explique Jean-Marc St-Jacques, président de la Fédération et directeur général du Collège Bourget. « Cette façon de procéder réduit considérablement notre marge de manœuvre pour trouver des solutions sans toucher aux services aux élèves. La situation est d'autant plus préoccupante pour certains petits établissements et pour les établissements qui accueillent un bon nombre d'élèves handicapés ou en situation de retard scolaire et qui fonctionnent déjà avec des budgets très serrés. »

Rappelons que les établissements d'enseignement privés subventionnés sont des organismes à but non lucratif. Les subventions du gouvernement représentent environ 48 % de leur budget annuel. Leurs autres sources de revenus sont les contributions parentales, les fondations, des camps d'été ainsi que des ententes avec les municipalités et autres organismes pour la location de leurs infrastructures sportives et culturelles. Ces autres sources de revenus permettent notamment d'offrir des bourses d'études à des élèves dont la famille n'est pas en mesure de défrayer les coûts de la contribution parentale et de financer les services de spécialistes (orthopédagogues, psychologues scolaires, aide aux devoirs, etc.) pour lesquels les établissements d'enseignement privés ne reçoivent pas de subvention du gouvernement. Si ces

revenus doivent servir à éponger le manque à gagner causé par les coupures rétroactives, il devient alors plus difficile pour ces établissements d'offrir des services adéquats pour soutenir les élèves en difficulté.

La FEEP souhaite collaborer avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de trouver des solutions pour assurer ces services essentiels.

La Fédération des établissements d'enseignement privés est une organisation à but non lucratif qui regroupe 185 établissements autonomes fréquentés par plus de 110 000 élèves répartis sur le territoire québécois. Les membres de la Fédération offrent des services aux élèves du préscolaire, primaire et secondaire dans les secteurs de l'adaptation scolaire, de la formation générale et professionnelle.

-30 -

Pour information :  
Geneviève Beauvais  
Directrice des communications  
Fédération des établissements d'enseignement privés du Québec  
Tél. 514 381-8891 poste 238